

2024-2025

Info-Marguerite



ÉCOLE

Marguerite- Bourgeoys

École Marguerite-Bourgeoys

325, avenue des Oblats

Québec (Québec) G1K 1R9

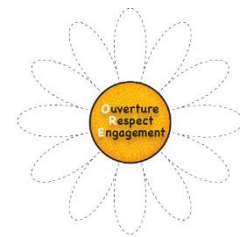
Téléphone : 418 686-4040, poste 4026

Télécopieur : 418 525-8615

Courriel : ecole.m-bourgeoys@cssc.gouv.qc.ca

Site Web : <https://ecole-marguerite-bourgeoys.cssc.gouv.qc.ca/>

À Marguerite, on dévORE la lecture!



C'est avec plaisir que nous te souhaitons une bonne année scolaire 2024-2025 sous le thème *À Marguerite, on dévORE la lecture!* Plusieurs reconnaîtront le sigle des trois valeurs de notre projet éducatif : OUVERTURE – RESPECT – ENGAGEMENT (ORE).

Nous espérons que cette nouvelle année scolaire te permettra non seulement d'apprendre beaucoup de choses, mais aussi d'avoir du plaisir et de découvrir le merveilleux monde de la lecture.

Tous les membres du personnel placent ces valeurs de l'avant au quotidien afin de te permettre de déployer ton envol vers ta réussite tout en développant ton sentiment d'appartenance à ton école. Cette année, tu auras le privilège d'être le maître de ton engagement, de ta créativité et de ta curiosité où la lecture sera exploitée dans la vie scolaire. De ce fait, tous les membres de l'équipe de Marguerite-Bourgeois t'inviteront à faire de belles découvertes, à exploiter tes talents, à développer tes compétences et à te découvrir à travers les multiples expériences qui s'offriront à toi.

Nos valeurs, qui sont au cœur de notre quotidien, guideront nos actions afin de te permettre d'évoluer dans un environnement sain et sécuritaire. Nous t'invitons à te joindre à nous pour créer ensemble un climat, bienveillant, harmonieux et propice à ton épanouissement.

Nous avons un système d'encadrement éducatif positif qui s'appuie sur des comportements attendus et une approche éducative positive. Pour que cette année se déroule agréablement, voici des informations qui t'aideront à bien t'intégrer. Tu y trouveras aussi les mesures d'aide pour te soutenir dans ton désir de bien faire.

À l'école Marguerite-Bourgeois, nous avons fait, il y a quelques années, un virage numérique. Tu n'auras pas d'agenda papier. Ton enseignant t'aidera en te proposant des méthodes de travail efficaces. Pour les parents, l'enseignant de votre enfant vous informera du moyen de communication qui pourra être utilisé entre vous. Les communications de l'école se feront par courriel.

Ton bien-être, ta réussite et ta persévérance scolaires sont toujours au centre de nos préoccupations. Si tu y mets tout ton cœur, tu découvriras le plaisir d'apprendre et la fierté de la réussite.

C'est avec un grand bonheur que nous te souhaitons une année extraORDinairE! Plonge avec nous dans le merveilleux monde de la lecture!

Mylène Desbiens, directrice
Danièle Turgeon, directrice adjointe

Le personnel de l'école Marguerite-Bourgeois

INFORMATIONS GÉNÉRALES



1. Horaire de l'école

	AM	PM	PM PÉDAGOGIQUES
Secrétariat	7 h 30 à 11 h 45	12 h 45 à 15 h 30	-----
Précolaire Maternelle 4 ans et 5 ans	8 h 10 à 11 h 30	12 h 55 à 14 h 27	-----
Primaire (1 ^{re} à 6 ^e année)	8 h 10 à 11 h 30	12 h 55 à 15 h 15	-----
Adaptation scolaire Ile-aux-trésors et Petit Prince	7 h 55 à 11 h 30	12 h 30 à 15 h 00	Tous les mercredis PM

2. Surveillance à l'arrivée

Précolaire

Les élèves du précolaire entrent par le parc-école. Les enseignants accueillent les élèves à l'extérieur, à 8 h le matin et à 12 h 50, le midi.

Primaire

Tous les élèves du primaire entrent par la cour intérieure. **Le matin, de 8 h 00 à 8 h 10**, les élèves entrent dans l'école au fur et à mesure qu'ils arrivent par la porte qui leur est assignée. Après cette heure, les élèves en retard doivent se présenter au secrétariat et un retard sera noté.

L'après-midi, l'entrée progressive débute à **12 h 50 jusqu'à 12 h 55**.

3. Absence et retard de l'enfant



Si votre enfant **doit s'absenter**, nous vous **demandons de communiquer avec la secrétaire de l'école** en composant le **418 686-4040 poste 4026 et faites le 2**. Brièvement, vous donnez le nom de l'enfant, le degré, le motif et la durée de l'absence.

S'il y a retard, veuillez indiquer par écrit ou par voie téléphonique le motif du retard de votre enfant.

L'engagement et le respect sont importants pour l'école Marguerite-Bourgeoys. Pour sa réussite et celle des autres, nous nous attendons à ce que votre **enfant arrive à l'heure à l'école**. Après plusieurs retards, des mesures d'aide pourraient lui être proposées.

4. Visite à l'école

Pendant l'horaire scolaire, l'enseignant ne peut quitter sa classe et ses élèves pour un rendez-vous. Si vous désirez rencontrer un membre du personnel, nous vous invitons à prendre un rendez-vous, par téléphone ou par le moyen de communication utilisé par l'enseignant de votre enfant.

5. Matériel scolaire et livres de bibliothèque

Tout au cours de l'année, l'école prête des livres de bibliothèque et met à la disposition de chaque élève le matériel nécessaire à ses apprentissages. Il est de la responsabilité de chacun d'en prendre soin et de les remettre en bon état. En cas de bris ou de perte, l'école exigera des parents **sa valeur de remplacement**.



1

6. Services

Divers services et ressources sont disponibles à l'école :

- Éducation spécialisée
- Francisation
- Psychologue scolaire
- Psychoéducation
- Orthophoniste
- Orthopédagogue
- Service de garde (Mme Catherine Émond, responsable : 418 686-4040, poste 3264)
- Infirmière, hygiéniste dentaire, travailleuse sociale (CIUSSS)
- Bibliothèque, outils technologiques, installations sportives et musicales

Pour plus d'informations, communiquez avec la secrétaire ou le titulaire de votre enfant.

7. Fermeture de l'école pour force majeure

Les postes de radio, le site Web et la page Facebook du Centre de services scolaire de la Capitale vont émettre les messages :

- ☞ en cas de tempête;
- ☞ en cas de circonstances exceptionnelles (bris de chauffage, dégât d'eau, etc.).

¹ *Veuillez noter que plusieurs des images de ce document proviennent de différents créateurs du site fr.freepik.com*

À L'ÉCOLE MARGUERITE-BOURGEOYS, NOUS ADOPTONS DES SAVOIR-ÊTRE POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Code de politesse

- J'utilise l'appellation « Madame » ou « Monsieur » lorsque je m'adresse aux adultes de l'école.
- Les formules de politesse sont de mises et sont enseignées.



Code vestimentaire

- L'élève doit être vêtu convenablement, selon les saisons.
- Afin d'assurer un mode de vie sain et actif, les élèves sortiront à l'extérieur malgré des intempéries mineures. **Veillez prévoir l'habillement nécessaire lors de ces journées** (imperméable, bottes de pluie, parapluie, etc.)
- Les chaussures et les sandales doivent être sécuritaires (les talons hauts ne sont pas considérés comme sécuritaires). Les souliers doivent être attachés.
- Les vêtements couvrent la taille, les épaules et le chandail chevauche le pantalon ou la jupe.
- Aucun vêtement ou accessoire avec des signes de violence, vulgaires ou expressions haineuses ne sera toléré.
- Pour les cours d'éducation physique, le costume est obligatoire : culotte courte, gilet à manches courtes et espadrilles bien attachées, conçues pour le sport, réservées pour l'éducation physique uniquement. Pour des raisons d'hygiène, les vêtements sont rangés dans un sac en tissu.
- Par respect, l'élève retire ce qu'il porte sur sa tête (casquette, bandana, etc.), à son crochet, avant d'entrer dans la classe.

Code en matière de santé

- Afin de promouvoir la santé et de prévenir les réactions allergiques, pour les collations qui proviennent de la maison, seuls fruits frais, secs ou en compote, légumes frais, yogourt et fromage sont acceptés à l'école.
- Les aliments contenant des noix et des arachides sont interdits afin d'éviter les risques d'allergie.
- La gomme et les sucreries ne sont pas permises.

Code de sécurité

- L'école est **un lieu privé**. Nous demandons aux visiteurs de s'identifier au secrétariat.
Aucun adulte n'est autorisé à circuler dans l'école et dans la cour ou le parc-école sans s'être identifié au secrétariat au préalable.



- **Blessures** : en cas de blessure d'un enfant, l'école s'assure de lui prodiguer les premiers soins dans l'ordre de ses compétences.

Dans tous les cas sérieux, nous vous rejoignons immédiatement (si nous avons tous les numéros de téléphone d'urgence) et agissons selon vos directives. S'il y a urgence, l'enfant est transporté à l'hôpital en ambulance. Les dépenses encourues sont aux frais des familles.

- **Objets**: l'élève laisse à la maison tout objet de valeur et accessoires qui ne sont pas nécessaires à ses apprentissages. Les cellulaires et autres accessoires électroniques ne sont pas tolérés et peuvent être confisqués.
- Pour des raisons de sécurité, les planches à roulettes et les trottinettes doivent être transportées dans les mains lorsque l'élève est sur les terrains de l'école. **S'il y a non-respect de ces consignes de sécurité, celles-ci pourraient être confisquées et interdites jusqu'à la fin de l'année.**
- **Surveillance** : il n'y a pas de surveillance dans la cour avant 8 h le matin et 12 h 45, le midi. Durant les heures de surveillance, les élèves doivent demeurer dans les limites de la cour d'école où il y a de la surveillance.
- **Intimidation et violence** : tout geste d'intimidation et de violence verbale ou physique n'est pas toléré à l'école. En vertu de la loi 56, l'école a un plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation à l'école ainsi qu'un protocole de prévention de l'intimidation et de la violence. Vous pouvez consulter ces documents sur le site Internet de l'éà l'adresse <https://ecole-marguerite-bourgeois.cssc.gouv.qc.ca/>

ATTENTION – Présence d'élèves et d'adultes dans les cours de l'école 7 h 00 à 17 h 45.

Pour des raisons de sécurité, veuillez prendre note que de l'ouverture à la fermeture de l'école, soit de 7 h à 18 h, le parc-école et la cour intérieure sont à l'usage exclusif des élèves qui sont sous la surveillance d'intervenants de l'école (résolution du CÉ 14-05-14/259).

Horaire :

- 7 h à 8 h : service de garde pour les élèves inscrits
- 8 h à 8 h 10 : surveillance entrée progressive des élèves du primaire
accueil des élèves du préscolaire dans le parc-école
- 8 h 10 à 11 h 30 : classe pour les élèves
- 11 h 30 à 12 h 45 : service de garde pour les élèves inscrits
- 12 h 45 à 12 h 55 : surveillance et entrée progressive des élèves du primaire (12 h 55)
- 12 h 50 à 12 h 55: accueil des élèves du préscolaire dans le parc-école
- 12 h 55 à 15 h 15 : classe pour les élèves
- 15 h 15 à 17 h 45 : **utilisation exclusive des cours par le service de garde**



De ce fait, les élèves, ainsi que les parents avec leurs enfants, qui ne fréquentent pas le service de garde, doivent quitter la cour d'école et le parc-école, **lorsque les intervenants et les élèves du service de garde intègrent les cours d'école.**

Merci de nous aider à assurer un climat harmonieux et sécuritaire. Pour toute information, veuillez vous adresser à la direction.

Matrice des comportements attendus

École Marguerite-Bourgeoys

Comportements attendus pour chacune des valeurs dans les endroits communs	<p style="text-align: center;">Ouverture</p> <p style="text-align: center;">Être disposé à découvrir ce que l'AUTRE peut m'apporter. Accepter la différence de chacun.</p>	<p style="text-align: center;">Respect</p> <p style="text-align: center;">Prendre soin de soi, des autres, du matériel et de son environnement.</p>	<p style="text-align: center;">Engagement</p> <p style="text-align: center;">Participer activement et positivement au bien-être collectif.</p>
<p>En tout temps et en tous lieux</p>	<p>J'écoute les idées différentes de chaque personne.</p> <p>Je reconnais que l'autre peut avoir des forces et des défis différents des miens.</p>	<p>J'utilise des gestes, des mots, une attitude et un ton de voix polis pour m'adresser aux gens.</p> <p>J'utilise des mots de politesse (SVP, merci, madame, monsieur, bonjour, etc.).</p> <p>Je prends soin du matériel et de l'environnement.</p> <p>Je respecte l'espace de chacun.</p> <p>Je m'habille convenablement selon les saisons et le code vestimentaire.</p>	<p>J'ai une attitude positive et je persévère.</p> <p>Je suis ponctuel.</p> <p>J'utilise une solution positive et pacifique pour résoudre mes problèmes.</p> <p>Au besoin, je demande de l'aide.</p>
<p>Corridors et escaliers (déplacements)</p>	<p>Je respecte le rythme et l'espace de chacun.</p>	<p>Je parle à voix basse dans les corridors.</p> <p>Je garde mes bras près de moi.</p>	<p>Je regarde devant moi.</p> <p>Je marche à droite.</p> <p>Je monte et descends les escaliers une marche et un pied à la fois.</p>
<p>Crochets lors de l'habillement</p>	<p>Je respecte le rythme et l'espace de chacun.</p>	<p>Je parle à voix basse dans les corridors.</p> <p>Je touche uniquement à mes effets personnels.</p>	<p>Je m'habille ou me déshabille en me centrant sur la tâche.</p> <p>Je range mes effets personnels au bon endroit.</p> <p>Lorsque j'ai terminé, je me rends directement à l'endroit attendu.</p>

Lors de rassemblements	J'adopte une attitude réceptive à ce qui est présenté.	J'entre et je quitte calmement. Je garde le silence lorsque quelqu'un parle à l'avant. J'attends le signal avant de quitter.	Je m'assois et je suis à l'écoute de ce qui se passe devant. Je participe aux activités proposées.
Bibliothèque	Je prends un livre et je l'explore.	Je parle à voix basse, au besoin. Je marche. Je manipule les livres et les jeux avec soin.	J'utilise le bâton pour replacer le livre au bon endroit. Je me concentre sur mon livre. Je retourne les livres à temps. Je replace le matériel avant de quitter.
Salle des toilettes		Je respecte l'intimité de mes pairs et la mienne. Je parle à voix basse, au besoin.	Je tire la chasse d'eau lorsque j'ai terminé. Je me lave les mains avant de quitter la salle des toilettes. Je garde l'endroit propre.
Parc-école et cour intérieure	Je collabore avec les personnes avec qui je joue. Je suis ouvert à accueillir de nouvelles personnes et idées dans mes activités ou mes jeux. J'accepte l'aide de l'adulte.	J'utilise les structures et le matériel avec soin et prudence. Je joue en faisant attention aux autres et à moi. Je partage les aires de jeux et j'attends mon tour.	J'utilise la zone de jeu en fonction de l'activité prévue. J'applique les règles du jeu que je choisis. J'utilise le matériel pour l'utilisation prévue à cet effet. Au son de la cloche ou au signal de l'adulte : - j'arrête mon activité - je rapporte tout le matériel - je prends mon rang calmement
Secrétariat		J'attends que la secrétaire soit disponible pour m'adresser à elle.	Lorsque j'arrive ou je quitte par la porte principale, j'avise la secrétaire.

Encadrement éducatif positif

À l'école Marguerite-Bourgeoys, les bons comportements sont encouragés, notamment par le *Système d'encadrement éducatif positif*.

Ce système vise l'adoption et le maintien de comportements attendus dans tous les lieux communs de l'école, et ce en lien avec trois des valeurs importantes à l'école Marguerite-Bourgeoys soit : l'ouverture (**O**), le respect (**R**) et l'engagement (**E**). Il comprend, entre autres, le renforcement, par le biais de **Billets ORE** qui soulignent les efforts conjoints de tous les élèves et leur permettent d'accéder à des célébrations classe et école.

Comment obtenir des **Billets ORE** ?

Lorsque l'élève manifeste les comportements attendus selon le lieu, tous les adultes de l'école peuvent lui donner un **Billet ORE** en nommant le bon comportement ainsi que la valeur qui s'y rattache.



Comment échanger les **Billets ORE** ?

L'enseignant de chaque classe récolte les **Billets ORE** de ses élèves, les compile et les échange pour des **pétales ORE**. L'élève place alors son pétale sur l'une des marguerites-classes. Lorsque toutes les marguerites sont complètes, le groupe choisit un privilège de classe, qu'on appelle célébration-classe.

Exemples de célébrations-classe ou célébration-groupe		
<ul style="list-style-type: none">Partie de soccerActivité à l'extérieurPériode libre	<ul style="list-style-type: none">Peinture collectiveFilm et maïs souffléJeux de société	<ul style="list-style-type: none">Activité de cuisineRécréation prolongéeKaraoké

Lorsqu'une classe vit une célébration, on recommence une nouvelle compilation pour une seconde célébration, et un **pétale blanc** géant est ajouté à la marguerite-école. Lorsque la marguerite-école a tous ses pétales (objectif ciblé par le comité), tous les élèves vivent une célébration-école.

Exemples de célébrations-école ou célébration-SDG		
<ul style="list-style-type: none">Compétition sportive élèves vs enseignantsMégabingo« Beach party »	<ul style="list-style-type: none">Chasse au trésorDéjeuner partageSortie au parc	<ul style="list-style-type: none">Journée thématiquePique-niqueConcours de château de neige


En classe, chaque enseignant utilise son propre système de motivation des élèves. De plus, la gestion des incidents et des manquements aux valeurs est indépendante du système de renforcement.

INCIDENT ET MANQUEMENT AUX VALEURS

L'école Marguerite-Bourgeoys fait une distinction entre les INCIDENTS et les MANQUEMENTS AUX VALEURS. Par contre, peu importe la situation, des mesures d'aide sont mises en place afin d'aider l'élève à adopter les comportements attendus. Les intervenants utilisent un arbre décisionnel afin de cibler la mesure d'aide qui répond le mieux à la situation.


Qu'est-ce qu'un **incident**?

Un incident est un comportement de l'élève qui nuit à son fonctionnement ou aux activités de l'école. Un incident est considéré comme étant sans danger (sécurité) et sans atteinte à l'intégrité de la personne.

Exemples d'incidents	
<ul style="list-style-type: none">• Parle à des moments ou des endroits inappropriés• Ne suis pas les procédures propres à un lieu, à une activité• Utilise un langage inapproprié (peu importe la langue)• N'a pas la tenue vestimentaire appropriée• Se tiraille	

Qu'est-ce qu'un **manquement aux valeurs**?

Un manquement aux valeurs est un comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave à son bien-être physique ou psychologique, à celui d'une autre personne ou à l'environnement.

Exemples de manquements aux valeurs	
<ul style="list-style-type: none">• Violence physique, psychologique ou verbale : bataille, coups volontaires, menaces, voies de fait, etc.• Intimidation : Cyberintimidation, taxage• Non-respect de l'environnement : vol, vandalisme, graffitis• Fugue• Non-respect de l'autorité : refus systématique d'obéir à la demande du personnel et qui a un impact sur la sécurité, grossièreté	

Si un élève a un manquement aux valeurs, son parent sera informé le plus rapidement possible de la situation et des mesures d'aide que nous lui avons apportées.

« Tout geste et échange proscrit, qu'il soit commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école, lorsqu'il a un impact sur le fonctionnement à l'école y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire sera sanctionné selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école. » (LIP)².

² LIP : Loi sur l'Instruction publique, article 76.

Définitions

- **Intimidation** : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP)³.
- **Violence** : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP)⁴.
- **Conflits** : Opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Lors d'un conflit, les personnes discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les deux personnes sont sur un pied d'égalité. Il n'en résulte aucune victime, même si les deux peuvent se sentir perdants. Les personnes se sentent libres de donner leur version.
- **Signalement** : Dénonciation d'une situation ou d'un événement relatif à un élève, victime ou auteur d'un acte d'intimidation ou de violence faite à tout intervenant de l'école en vue de prendre des mesures préventives ou correctives.
- **Plainte** : Dénonciation par un élève ou ses parents, s'il est mineur, d'une situation ou d'un événement dont il est victime qui, après analyse par la direction d'école, constitue un acte d'intimidation ou de violence. Est également considérée comme une plainte, un signalement qui, après analyse par la direction d'école, constitue un acte de violence ou d'intimidation.
- **Suspension** : La suspension est un retrait temporaire d'une partie ou de l'ensemble des activités régulières de l'école. Elle relève de la direction d'école. La suspension peut être à l'interne ou à l'externe.

ET LES MÉDIAS SOCIAUX, QU'EN EST-IL ?



L'utilisation grandissante des réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, Instagram et autres a amené le centre de services scolaire de la Capitale à se doter d'un cadre de référence relatif à son utilisation. Le cadre s'appuie sur plusieurs lois fédérales et provinciales.

Tout d'abord, il est important de se rappeler que tout renseignement publié sur les médias sociaux devient public. Par conséquent, l'utilisateur doit faire preuve de discernement dans ses propos. Aucun propos agressif, diffamatoire, haineux, raciste, à connotation sexuelle ou de toute autre nature violente ne sera toléré par la commission scolaire et l'école. Si des gestes posés tant sur les heures de classe qu'à l'extérieur de ces heures ont un impact dans la vie scolaire de notre école, des conséquences s'appliqueront suivant le *Protocole de prévention de l'intimidation et de la violence de l'école*.

Enfin, en tant que parent d'un élève mineur, vous devez vous engager à ce que votre enfant respecte les règles d'utilisation et la netiquette des réseaux sociaux. C'est une responsabilité parentale.

Souvenez-vous qu'il n'est pas approprié pour les enfants de moins de 13 ans d'aller sur Facebook!

³ LIP : Loi sur l'Instruction publique, article 13 (1.1^o)

⁴ LIP : Loi sur l'Instruction publique, article 13 (3^o)

École primaire Marguerite-Bourgeoys

MON ENGAGEMENT
2024- 2025



- ✓ J'ai pris connaissance du code de conduite de l'école et du service de garde

- ✓ Je m'engage à adopter les comportements attendus dans le but de faire de l'école un lieu où il fait bon vivre.

Signature de l'élève

Date

- ✓ J'ai pris connaissance du code de conduite de l'école et du service de garde. Je m'engage à collaborer avec l'école à la réussite scolaire de mon enfant.

Signature du parent

Date

COPIE À GARDER À LA MAISON

École primaire Marguerite-Bourgeoys

MON ENGAGEMENT

2024- 2025



- ✓ J'ai pris connaissance du code de conduite de l'école et du service de garde

- ✓ Je m'engage à respecter les comportements attendus dans le but de faire de l'école un lieu où il fait bon vivre.

Signature de l'élève

Date

- ✓ J'ai pris connaissance du code de conduite de l'école et du service de garde. Je m'engage à collaborer avec l'école à la réussite scolaire de mon enfant.

Signature du parent

Date

COPIE À RETOURNER À L'ENSEIGNANT DE VOTRE ENFANT

